



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2025

Le mercredi 17 septembre 2025, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 10 septembre 2025, se sont réunis à la salle socio-culturelle : « La Canopée » à Naveil, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	49	10	6	65	65	0	0

Représentants du Conseil Départemental :

Présent(s) avec voix délibérative :

C. FOUCHER-MAUPETIT
P. MERCIER

Représentants du Conseil Régional :

Présent(s) avec voix délibérative :

K. GLOANNEC-MAURIN

Représentants des EPCI :

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS L. BRILLARD
C. GEROLA (suppléant de D. DHUY excusé)
J. FOUSSARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE K. GLOANNEC-MAURIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE ET HAUT VENDOMOIS P. SOLON

Représentants des Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

AMBLOY	J. TESTEAUX	GOMBERGEAN	S. DEUX	SAINT FIRMIN DES PRES	B. ROUSSELET
AREINES	E. RIOTTEAU	HOUSSAY	P. ROHARD	SAINT GOURGON	JM. CROSNIER
AUTHON	JL. CINTRAT	LANCE	M. FOURNIER	SAINT JEAN FROIDMENTEL	C. GOURDEL
AZE	M. BOULAY	LE PLESSIS DORIN	C. GERNOT	SAINT MARTIN DES BOIS	A. SAUTEREAU
BAILLOU	S GAUTIER	LES HAYES	JP. PROVENDIER	SAINT OUEN	V. CHAMPEVOINE
BEAUCHENE	V. TOMPA	LES ROCHES L'EVEQUE	B. BAILLY	SAINT RIMAY	Y. ROLLAND
CELLE	JC. GERBAUD	LE TEMPLE	JM. PAPOT	SARGE SUR BRAYE	M. ROUSSEAU
CHOUE	F. GAULLIER	LISLE	M. GOUET	SOUGE	B. BONHOMME
COUETRON AU PERCHE	A. DE PONTBRIAND	MARCILLY EN BEAUCE	F. DELERUE	VILLAVARD	A. HOUDEBERT
COULOMMIERS LA TOUR	A. SOUVERAIN	MAZANGE	P. BRIONNE	VILLEPORCHER	P. BOUCHET
CRUCHERAY	B. BARBIER	MOREE	A BOURGEOIS	VILLEROMAIN	N. DAMIER
DANZE	F. BRAULT	NAVEIL	M. ROYER MARTY	VILLIERSFAUX	S. NORGUET
FONTAINE LES COTEAUX	JL. HUARD	SAINT AMAND LONGPRE	JM. CHALON	VILLIERS SUR LOIR	A. PIGOREAU
FRETEVAL	J. DURAND	SAINT ARNOULT	S. HENRY		

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

BOURSAY	E. AMBROSI	LA VILLE AUX CLERCS	B. DUPRE	OUZOUER LE DOYEN	P. MARECHAL
BREVAINVILLE	D. BRUNET	MONDOUBLEAU	F. MAZEAUD	TROO	D CALEGARI-JEHL
EPUISAY	D. BRIANT	MONTROUVEAU	C. MONIER	VILLECHAUVÉ	S. GUERIN
FAYE	A. GARNIER				

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

LA CHAP VICOMTESSE Y. BELOEIL à A. BOURGEOIS (Morée)
LE PLESSIS DORIN C. GERNOT à F. GAULLIER (Choue)
MONTAIRE A. TAFIET à A. SOUVERAIN (Coulommiers la Tour)

M. GIBOTTEAU VP du CD à C. FOUCHER-MAUPETIT VP du DC
SELOMMES P. BELLANGER à E. RIOTTEAU (Areines)
VALLEE DE RONSARD P. COCHONNEAU à P. MERCIER (VALLEE DE RONSARD)

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :
21 OCT. 2025

Représentant(s) suppléant(s) des communes présent(s) ou en distanciel sans voix délibérative :

CHOUE	C. LETURQUE	NAVEIL	MT. BONIN
FRETEVAL	P. LERICHE	SAINT JEAN FROIDMENTEL	C. BASTIEN
		Territoires Vendômois	N. HASLE

Autres) présent(s) invité(s) sans voix délibérative :

P. TRASSARD, Maire de Fréteval
A. DEREVIER, Conseiller municipal Morée et délégué VALDEM
JP. ROBINET, Maire de Boursay

OBJET : MARCHÉ DE PRESTATIONS POUR L'ANIMATION ET LE GUICHET DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT-PACTE TERRITORIAL.

EXPOSE

Madame la Présidente rappelle aux membres du comité syndical que depuis le 1^{er} janvier 2025 le Syndicat Mixte du Pays Vendômois est maître d'ouvrage pour la mise en place de la plateforme territoriale de rénovation énergétique – France Rénov – dont les actions sont définies par la convention du Pacte Territorial avec la mise en œuvre des deux volets obligatoires « Dynamique territoriale » et « Information – Conseils – Orientation ».

La convention « pacte territorial » est signée pour 4 ans, du 01/01/2025 au 31/12/2028.

Le dispositif bénéficie d'une subvention de l'ANAH à hauteur de 50% et du FEDER à hauteur de 30% en ce qui concerne la rénovation énergétique.

La plateforme est animée et suivie par Thomas Hubert, CEP salarié du Pays, et, jusqu'au 31/12/2025 par l'ADIL 41 en ce qui concerne notamment le fonctionnement de l'Espace Conseil France Rénov. Cette dernière mission relève, selon les critères européens du FEDER, du domaine concurrentiel et requiert une mise en concurrence d'opérateurs à compter de 2026.

La Présidente expose au Comité syndical les caractéristiques du marché qui sera lancé pour cette mission.

Le marché porte sur la mise en œuvre d'une partie du PACTE Territorial, définie dans deux volets précis :

- Le Volet 1 : Dynamique territoriale
- Le volet 2 : Information, conseil, orientation.

Le Volet 1 « dynamique territoriale » a pour objectif la mise en place d'actions visant à la mobilisation des ménages et des professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat (rénovation énergétique, prévention de la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne, copropriétés non dégradées...). Quatre publics cibles sont particulièrement visés par ce volet :

- Les ménages,
- La mobilisation des publics prioritaires,
- La mobilisation des professionnels,
- La mobilisation des élus.

Le volet 2 a pour objectif la mise en place d'un service d'information, de conseil et d'orientation à destination des propriétaires occupants, des copropriétaires et des propriétaires bailleurs, sur les thématiques de la rénovation énergétique, de l'adaptation des logements et de la lutte contre l'habitat indigne, quel que soit le niveau de revenus des ménages, sur les aspects techniques, financiers, juridiques et sociaux. Ce volet regroupe les missions suivantes :

- Missions d'information,
- Missions de conseil personnalisé,
- Missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat appelées « conseils renforcés ».

Ces actions seront réalisées par l'opérateur sélectionné. Cet opérateur devra poursuivre la tenue des permanences décentralisées existantes sur le vendômois :

Permanences ECFR – Plateforme REV	
Communautés de communes	Lieux et fréquences des permanences
Perche et Haut-Vendômois	2 demi-journées par mois Fréteval et Droué
Territoires Vendômois	2 demi-journées par mois à Vendôme
	2 demi-journées par mois hors Vendôme : Saint-Amand-Longpré et Montoire-sur-le-Loir
Collines du Perche	1 demi-journée par mois Mondoubleau

Autres caractéristiques du marché de fournitures et de services:

- Montant estimé : 80 000 € HT
- Procédure de consultation : MAPA
- Durée : 1 an pour une exécution du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026
- Marché simple, Non renouvelable, 1 lot unique mono-attributaire, 1 tranche ferme, prix non révisable, ni variante, ni option
- Publicité : site internet du Pays Vendômois et parution électronique sur profil d'acheteur permettant le retrait du DCE et le dépôt des offres
- Réponse par voie électronique uniquement
- Délai de validité des offres : 90 jours
- Délai de réponse : 30 jours après envoi de l'avis d'appel public à la concurrence
- Négociation autorisée
- Critères d'analyse des offres : les candidats devront produire
 - un mémoire technique comprenant l'ensemble de la mission détaillée dans le CCTP. Ce mémoire compte pour 60% de la note finale, 60 points sur 100 répartis comme suit :
 - méthodologie, organisation des permanences et des évènements : 20 points
 - qualification et compétences des personnels en charge du guichet : 20 points
 - suivi et évaluation de la mission : 10 points
 - management des équipes, organisation RH : 5 points
 - moyens techniques : 5 points
 - une offre de prix sur bordereau de prix, comptant pour 40% de la note finale - 40 points sur 100.

PROPOSITION

Madame la Présidente demande aux membres du Comité syndical de bien vouloir :

- Approuver l'ensemble de la procédure de consultation relative à la prestation de service pour le fonctionnement de l'Espace Conseil France Rénov et décrite ci-dessus;
- Confier, conformément à la délibération du Comité syndical du 14 septembre 2020, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché au Bureau
- L'autoriser à signer le marché et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le principe du recours à une prestation de service sous forme d'un marché adapté d'une durée de 1 an pour l'animation et la gestion du guichet unique de la rénovation énergétique et le lancement de la procédure de passation de la consultation
- **Approuve** les caractéristiques des prestations à réaliser décrites dans la présente délibération, ainsi que le budget prévisionnel présenté ci-dessus.
- **Rappelle** que le Bureau a reçu délégation par délibération du 14/09/2020 pour la passation, l'exécution et le règlement de ce type de marché.
- **Autorise** la Présidente à signer le marché et tous documents nécessaires à son exécution avec le titulaire qui sera retenu.
- **Autorise** Madame la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet et à l'exécution de la présente délibération.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises, d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans cedex 1. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,



Claire FOUCHER-MAUPETIT

Adressé au contrôle de légalité le :

Publié le :

La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,